

JEU FACEBOOK « EN ATTENDANT NOËL ! »

Les Passerelles, scène de Paris – Vallée de la Marne situé au 17 rue Saint-Clair à Pontault-Combault (77340), représentée par M. Guillaume le Lay - Felzine en sa qualité de Président de la Communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne, organise sur sa page Facebook - [facebook.com/lespasserelles/](https://www.facebook.com/lespasserelles/) - un jeu gratuit intitulé « En attendant Noël ».

Le présent règlement définit les règles applicables au jeu, et notamment les conditions de participation au jeu et d'attribution des lots.

Les participants

La participation est ouverte et gratuite à toute personne de plus de 18 ans et abonnée à la page : <https://www.facebook.com/lespasserelles/> à l'exception des élus et agents de la Communauté d'agglomération. Une seule participation par personne pourra être prise en compte.

Déroulement du jeu, modalités de participation

Avec le jeu « En attendant Noël » Les Passerelles, scène de Paris – Vallée de la Marne propose de faire gagner des places de spectacle.

5 posts, un par jour, du mardi 20 décembre au samedi 24 décembre 2022 seront publiés et feront gagner 2 places pour un spectacle défini aux participant(e)s résolvant les jeux.

Dès la publication de chaque post « en attendant Noël », les participant(e)s doivent poster la réponse en commentaire dans le délai indiqué dans le contenu de la publication. Seules les personnes ayant donné la bonne réponse seront sélectionnées pour le tirage au sort.

Les gagnants seront tirés au sort le mardi 3 janvier 2023 par deux membres de l'équipe des Passerelles, scène de Paris - Vallée de la Marne. Un seul commentaire par participant sera pris en compte.

Les Passerelles, scène de Paris - Vallée de la Marne garantit aux participants la réalité du gain proposé, son entière impartialité concernant le déroulement du jeu concours et la préservation d'une stricte égalité entre tous les participants.

Les gagnants seront contactés et informés par un commentaire sur la publication annonçant le jeu, ou en message privé.

Les lots

Les lots à gagner sont :

- 2 places pour le spectacle « Pinocchio » du samedi 28 janvier 2023
- 2 places pour le spectacle « Si la voiture est fétiche, l'accident ne l'est pas » du jeudi 9 ou vendredi 10 février 2023
- 2 places pour le « Focus Jazz » du mardi 21 mars 2023
- 2 places pour le « Focus Danse » du samedi 15 avril 2023
- 2 places pour le spectacle « Everest » du jeudi 11 mai 2023

Le lot à gagner sera spécifié dans chacun des posts « En attendant Noël ».

Retrait des lots

Après l'annonce du résultat en commentaire de la publication, le gagnant devra communiquer ses coordonnées en envoyant un message privé aux Passerelles via la page Facebook.

Protection des données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 informatique et libertés et au règlement général sur la protection des données (RGPD), les participants autorisent Les Passerelles, scène de Paris - Vallée de la Marne à collecter les données personnelles dans le cadre de ce jeu, et à publier leurs noms sur l'ensemble des supports (imprimés et numériques) de communication des Passerelles, scène de Paris - Vallée de la Marne.

Les participants pourront exercer leurs droits de rectification, d'effacement, d'oubli et de portabilité des données personnelles.

Pour toute réclamation, les participants peuvent saisir le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@agglo-pvm.fr

Limites de responsabilité

La responsabilité des Passerelles ne saurait être encourue si, en cas de force majeure ou indépendamment de sa volonté, le jeu devait être modifié, suspendu ou annulé.

Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Les Passerelles, scène de Paris – Vallée de la Marne rappelle que la promotion du jeu n'est pas gérée ou parrainée par Facebook.

Acceptation du présent règlement

La participation au jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Dépôt du règlement

Par la loi du 20 décembre 2014, les articles L.121-36 à 121-41 du code de la consommation qui régissaient les loteries ont été abrogés. De fait, le dépôt du règlement d'un jeu concours auprès d'un huissier de justice est devenu optionnel, quel que soit le support utilisé.

Le présent règlement est disponible sur le site internet www.lespasserelles.fr